

« La stratégie en matière de participation »



La participation des habitants fait partie des invariants de la Politique de la Ville, et plus encore est érigée en dogme pour l'élaboration des nouveaux projets de renouvellement urbain. Pour autant, il ne doit pas s'agir de « faire participer pour faire participer », ou de proposer des moyens et des outils sans que ceux-ci ne s'intègrent dans un projet global, en fonction des apports espérés ou souhaités d'un processus participatif qui s'initie.

La présente note vise donc à préciser la stratégie en matière de participation, afin qu'elle puisse d'une part être mise en partage avec les partenaires associés au projet, et d'autre part qu'elle puisse être déclinée d'un point de vue opérationnel.

>>> L'enjeu :

La mobilisation des habitants d'Encagnane sur la chose publique pour développer leur capacité à proposer et co-construire et *in fine* leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté et leur pouvoir d'agir, en prenant appui sur le levier que constitue le Projet de Renouvellement Urbain.

La question du
POURQUOI ?

Le processus participatif engagé sur le quartier prend appui sur le projet de renouvellement urbain en préparation, mais il n'en est pas l'unique objet. L'ambition va au-delà des interventions urbaines, elle s'inscrit dans la recherche d'une implication effective des citoyens dans l'action publique, pour en garantir la pérennité et les effets leviers.

Pour autant, le projet de renouvellement urbain offre ainsi un support, un objet de participation, et ce selon différents registres. Différentes autres actions et initiatives (Maison du Projet, Conseils Citoyens...) sont autant d'outils qui seront mobilisés.

Pour répondre à l'enjeu précité, les processus participatifs s'inscriront dans différents registres d'objectifs :

>>> Les objectifs :

1/ Informer les habitants du quartier sur le projet en cours, de son élaboration jusqu'à sa mise en œuvre

Le premier registre est celui de l'information. Pour pouvoir participer, il faut être informé. Cette information doit s'inscrire dans la continuité : élaboration du diagnostic, élaboration du projet, élaboration des projets par opération, chantiers...

Différents outils à mobiliser :

- les outils de communication institutionnelle classique (journal communal, journal de quartier, affichage, tractage...)

La question du
COMMENT ?

« La stratégie en matière de participation »

- la maison du projet peut constituer un espace d'information sur le projet, et au-delà sur les autres projets portés dans le quartier, aux niveaux urbain (BHNS...) et social.
- en lien avec la dimension « numérique » du projet (French-Tech...), une stratégie web / médias sociaux pourrait être envisagée, en prenant appui sur certains acteurs du quartier déjà engagés (www.vivreaencagnane.fr)
- les instances représentatives ou participatives (CIQ, associations, Conseil Citoyen...) constituent également des « vecteurs » de l'information

2/ Sensibiliser les habitants aux enjeux urbains et sociaux, afin qu'ils aient « toutes les clefs » pour s'impliquer dans le projet

Le second registre est celui de la sensibilisation. Il s'agit ici de « donner envie » et de « donner les clefs » aux habitants pour s'impliquer dans le projet, pour participer. Différents moyens peuvent être ici mis en œuvre :

- interventions / animations sur les espaces publics
- balades urbaines....

3/ Former les habitants qui le souhaitent afin qu'ils puissent participer plus avant à l'élaboration du projet et à sa mise en œuvre

Le troisième registre est celui de la formation. S'impliquer, se mobiliser nécessite de bénéficier des moyens de compréhension et d'intervention, parfois techniques. Cet objectif de formation doit être poursuivi sur différents sujets :

- le renouvellement urbain en tant que tel (méthode d'élaboration d'un projet, jeux d'acteurs, temporalités..)
- la participation des habitants (passer de la notion de « représentativité » à celle de « porte-parole », aller mobiliser pour "élargir le cercle" ...)

Les Conseils Citoyens constituent ici un levier important : ils peuvent être une des premières instances formées, dans l'optique d'un effet boule de neige.

La future Maison du Projet constituera de plus un lieu pour l'accueil de ces temps de formation.

4/ Co-construire le diagnostic préalable du quartier, lequel identifie les secteurs et les thématiques à enjeux et participe à la définition des orientations

Le quatrième registre est celui de la participation à l'élaboration du diagnostic. Afin de renforcer la "justesse" de ce diagnostic, et de prendre appui sur l'expertise d'usage, il est nécessaire que les habitants puissent être associés à ce diagnostic. Différents outils :

- les ateliers participatifs, déjà mobilisés [cf livrets]
- le diagnostic en marchant
- ...

5/ Co-élaborer le projet urbain, en associant les habitants à l'équipe de maîtrise d'œuvre en charge de sa définition

Le cinquième registre est celui de l'élaboration du projet en lui-même. Sensibilisés, formés, les habitants peuvent prendre part, avec l'architecte ou l'urbaniste, au dessin du futur quartier, des différents aménagements. Une vigilance particulière doit être portée sur la question des échelles du projet : entre projet urbain global et projet d'aménagement à l'échelle d'une opération, les participants ne seront sans doute pas les mêmes, ne doivent sans doute pas être les mêmes.

Il s'agira de mobiliser des outils tels que les ateliers d'urbanisme participatif, mais ici aussi une dimension numérique pourra être recherchée (type Minecraft...).

La démarche est engagée, à l'échelle globale, concernant le projet urbain. Elle sera déclinée à l'échelle des opérations. Le Conseil Citoyen constituera ici une ressource, en tant que participants directs pour ses membres, mais également en tant que relais auprès de l'ensemble des habitants. Une réflexion doit être engagée pour définir des instances également à l'échelle de chaque opération : les habitants d'une résidence (sur un projet de résidentialisation ou la mise en place d'un programme de réhabilitation par exemple), les riverains (sur un projet d'aménagement d'une voie...). L'idée de « tables de quartier », équivalents « micro » du conseil citoyen, mobilisés dans un premier temps uniquement dans une logique de projet, est une piste à explorer.

6/ Co-décider, à travers la participation des habitants aux instances décisionnelles

Le 6ème registre est inscrit dans le marbre de la réforme de la Politique de la Ville : les habitants devront être associés aux instances décisionnelles. La recherche de « porte-paroles » habitants, participants aux instances de pilotage (Comités de Pilotage) après avoir pu bénéficier d'une formation, constitue un objectif.

- le Conseil Citoyen apparaît ici comme l'instance ad-hoc. Il pourra désigner un ou des porte-paroles pour participer aux différentes instances.

7/ Co-mettre en œuvre le projet, en permettant aux habitants de s'impliquer directement dans sa réalisation, que ce soit en bénéficiant des emplois liés aux chantiers ou en participant à des actions de participation créative

Le dernier registre est celui de la participation opérationnelle. L'appropriation des espaces rénovés passe également par la réalisation « effective », de même que l'émancipation passe par la créativité. Il est important que la participation aille jusqu'au bout du processus, c'est à dire en permettant aux habitants de s'impliquer dans la réalisation, dans la mise en œuvre « physique » du projet. L'on peut identifier ici plusieurs leviers :

- celui des dispositifs d'insertion (clause d'insertion, régie de quartier...), qui permettent aux habitants d'intervenir directement sur les chantiers ;

- celui des dispositifs dits de « participation créative », qui « mettent en situation » les habitants pour concevoir puis construire un aménagement, un équipement. Ces dispositifs prennent généralement appui sur les prestataires spécialisés (Bruit du Frigo, Collectif Etc., Coloco...) ; les projets portés par Famille-Provence sur des Jardins Partagés ou par le Centre-Social sur les logettes de Familles-Provence vont dans ce sens.

Ces 7 axes de la stratégie s'inscrivent tous dans l'optique finale de permettre aux habitants d'exercer leur citoyenneté, à travers une réappropriation de la chose publique. Le levier est ici celui de l'urbain, à travers le PRU. La stratégie gagnera à ce que d'autres leviers soient mobilisés, notamment celui de l'emploi et du développement économique, sur lequel les mêmes objectifs pourront être poursuivis.

Cette stratégie doit maintenant être déclinée de manière opérationnelle. Certains « moyens » ont déjà été mis en œuvre ou sont actifs (ateliers de co-construction du diagnostic...), d'autres sont en préfiguration (interventions de la Cie des Rêves Urbains), de même que certains outils ou instances (Conseils Citoyens...). Certains restent à définir.

